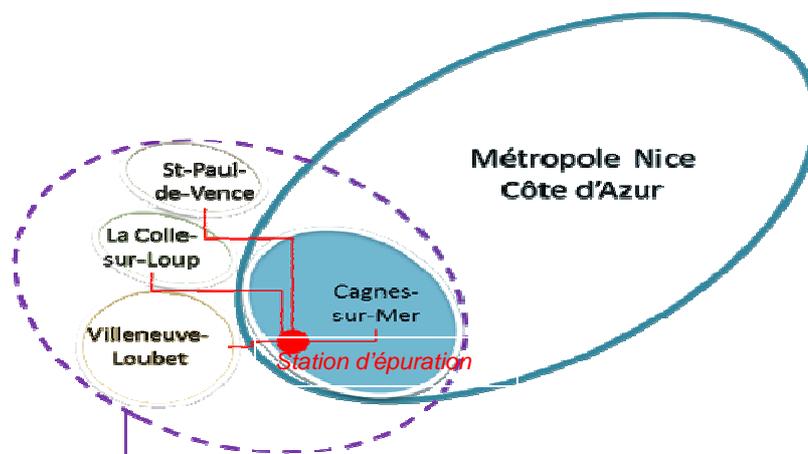


## SYMISCA

### SYNDICAT MIXTE FERME DE LA STATION D'EPURATION DE CAGNES SUR MER



#### HISTORIQUE

C'est dans un esprit de cohésion que la **Métropole Nice Côte d'Azur avec Cagnes-sur-Mer, les communes de Villeneuve-Loubet, la Colle-sur-Loup et Saint-Paul de Vence** se sont mobilisées dans le cadre d'un partenariat exemplaire pour la **construction de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer**. Le choix du mode de coopération s'est porté sur un syndicat mixte fermé qui répondait parfaitement aux enjeux du projet en mutualisant les compétences de chacun des acteurs et en permettant de créer les synergies nécessaires à sa réalisation de ce projet d'intérêt général.

#### DATES PRINCIPALES

- 24 juillet 2013 : signature de l'arrêté préfectoral portant création du SYMISCA
- 18 octobre 2013 : installation du 1<sup>er</sup> comité syndical du SYMISCA
- 26 mai 2014 : installation du 2<sup>ème</sup> comité syndical du SYMISCA
- 17 juillet 2015 : signature de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du SYMISCA
- 7 juillet 2017 : signature de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du SYMISCA

#### COMPETENCES DU SYMISCA

- la construction, l'exploitation et la maintenance de la nouvelle station et des ouvrages complémentaires de stockage, de transfert et de rejet (émissaire en mer)
- depuis 2015 l'étude du système d'assainissement
- depuis 2017 l'exploitation de la station d'épuration actuelle jusqu'à sa démolition.

#### LES ELUS DU SYMISCA

- Président : **Louis NEGRE**, Maire de Cagnes-sur-Mer, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur
- 1<sup>er</sup> Vice-président : **Hervé PAUL**, Maire de Saint-Martin-du-Var, Président de la Commission Eau, Assainissement et Energie de la Métropole Nice Côte d'Azur
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : **Lionnel LUCAS**, Maire de Villeneuve-Loubet
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : **Jean Bernard MION**, Maire de la Colle-sur-Loup
- 4<sup>ème</sup> Vice-président : **Joseph LE CHAPELAIN**, Maire de Saint-Paul-de-Vence

#### REPARTITION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DE SES MEMBRES (POUR 2018)

- Cagnes-sur-Mer/Métropole Nice Côte d'Azur : 51,16%
- Villeneuve-Loubet : 30,0%
- La Colle-sur-Loup : 12,65%
- Saint-Paul de Vence : 6,19%